Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260428-2024042403-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

En exercice : **15**
Présents : 14
Votants : 15

Délibération n°20260424_03

L'an Deux Mille Vingt-six.
Le 24 avril
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
A la salle Bellevue, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026.
Etaient présents : M. BRIAND Erwan, Mme GALLAIS Magali, M. LEVENEZ Nicolas, Mme LAZ Laura, M. THOMAS Yannig, Mme SALAUN Corinne, M. PETILLON JACQUES, Mme LE SANN Camille, M. LE DU Stéphane, Mme MENOT Fanny, Mme MAHE Françoise, M. ALLAIN Mikaël, M. HUGUENIN Hervé, Mme PLOE Marine,
Absent : , M. HUGUENIN Alban,
Secrétaire de séance : LAZ Laura
Etaient également présents : EVENNOU Valérie, Secrétaire générale de Mairie.

Objet : Composition des comités consultatifs

Intitulé	Membres du Conseil	Citoyens
Travaux -développement durable-environnement	BRIAND Erwan LEVENEZ Nicolas GALLAIS Magali THOMAS Yannig PETILLON Jaques	GALLAIS Daniel LE GALL Julie LANCIEN Jean Paul BALLAVEN Clémence RAISIN Alexis QUEFFELEC Jean Alain RANNOU Ludovic CHASTENET Marie Ange DIAGNE RULLIER Marie REGUERO Eloy BLAND Julie LANCIEN Marc LE GALL Christine LHOMMEAU FRANCINE
Communication Externe	LAZ Laura SALAUN Corinne LE DU Stéphane	SCHMITT Laurence DIAGNE RULLIER Marie ALLIONE Marie Pascale REGUERO Eloy BLAND Julie
Vie Locale	LE SANN Camille MENOT Fanny PLOE Marine SALAUN Corinne	LE GALL Julie PLESSIX Suzanne LE BERRE Angelique

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260428-2024042403-DE

		ALLIONE Marie Pascale LANCIEN Jean-Paul LANCIEN Marc LE GALL Christine RANNOU Ludovic LHOMMEAU Francine

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres,

- Approuve la composition des membres des comités consultatifs

Pour extrait certifié conforme à Laz le 24/04/2026.
Le Maire,
Erwan BRIAND



Le Maire certifie le caractère exécutoire
De la présente délibération compte tenu
De son affichage en mairie et sa réception en préfecture.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative